



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 05 JANVIER 2023

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 05 janvier 2023 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Julien BLANC, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. John NARDELLI, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN.

Membres excusés : M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Philippe OTTONE.

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 01 / 12 / 2022;
- 2 – Nouveaux tarifs des pêches électriques;
- 3 – Validation du devis concernant l'ADNE du lac de Flérier;
- 4 – Échanges sur le premier devis concernant les travaux pour les piscicultures du plan pêche;
- 5 – Convention pisciculture de Passy;
- 6 – Assemblée Générale du Faucigny la date sera mise au vote;
- 7 – Point sur la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale;
- 8 – Salon de la pêche 2023 à la Roche sur Foron;
- 9 – Élection du nouveau Trésorier;
- 10 – Bilan des ventes de cartes de pêche 2022;
- 11 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 01 / 12 / 2022 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 01 décembre 2022, a été transmis par courriel et adopté à l'unanimité.

2 – Nouveaux tarifs des pêches électrique 2023 :

Le Conseil d'Administration discute des nouveaux tarifs concernant les pêches électriques. M. MARGAS va demander aux autres AAPPMA leurs tarifs afin de s'aligner.

3 – Validation du devis concernant l'ADNE du lac de Flérier :

L'A.A.P.P.M.A.F. souhaite faire passer le grand lac de Flérier en deuxième catégorie piscicole. Pour cela, une analyse ADN Environnementale est nécessaire afin de connaître les espèces présentes dans le lac. L'Entreprise SPYGEN située à Savoie Technolac nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 373.70 Euros. Le conseil d'Administration valide ce devis.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



4 – Échanges sur le premier devis concernant les travaux pour les piscicultures du plan pêche :

Le Conseil d'Administration échange sur ce premier devis.

5 – Convention pisciculture de Passy :

M. MARGAS accompagné de M. PICOLLET – PELLET et ROMAND, ont rencontré les Représentants de la Société de Pêche de Passy / Chedde afin de discuter sur la convention. Pour le commencement, il a été convenu que l'embauche d'un Salarié à mi-temps suffirait.

M. MARGAS a demandé s'il connaissait une personne qui serait intéressée. Nous n'avons pas spécialement besoin d'un pisciculteur diplômé, mais simplement d'une personne motivée et qui apprécie tout particulièrement le monde de la pêche.

6 – Assemblée Générale du Faucigny la date sera mise au vote :

Le 25 février 2023, se tiendra le salon de la carpe à Montluçon et des Carpistes ont demandé si nous pourrions changer la date de notre Assemblée Générale afin d'être présent. Pour des raisons organisationnelles, le Conseil d'Administration ne souhaite pas modifier la date retenue lors de la réunion du 06 octobre 2022.

Ci – dessous les points qui seront mis au vote lors de notre prochaine Assemblée Générale :

1. Brochet, mise en place d'une fenêtre de capture. Seuls les poissons entre 50 cm et 70 cm seront autorisés en prélèvement.

Définir une fenêtre de capture permettrait de favoriser le développement de gros brochets donc plus de plaisir. Cette mesure serait pour une durée de cinq ans avec un bilan pour savoir si elle serait susceptible d'être prolongée.

2. Brochet, limitation du nombre de capture à une prise par jour et par Pêcheur.

Le but étant de faire baisser le nombre d'individus prélevés pour pouvoir augmenter les populations et donc augmenter le plaisir de pêcher.

3. Suppression de l'ardillon dans les cours d'eau de première catégorie mais pas dans les lacs.

Il est reconnu que les ardillons blessent et provoquent une forte mortalité sur les truitelles. Cela permettrait également d'harmoniser notre réglementation avec celles des autres A.A.P.P.M.A. du Département.

4. Truite, limitation du nombre de prises à 3 en rivière et 5 en lac.

Faire baisser les prélèvements pour pouvoir augmenter le nombre de truites dans les rivières, donc augmenter le plaisir pêche. Cela permettrait également d'harmoniser notre réglementation avec celle des autres A.A.P.P.M.A. du Département.

5. Prolonger le parcours sportif du Giffre à Marignier.

Suite à son succès grandissant, ce prolongement permettrait d'étendre le parcours et donc d'améliorer le plaisir des Pêcheurs.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



6. Calendrier des pêches de carpe de nuit.

Actuellement, seuls des week – end sont proposés dans le calendrier. Nous souhaiterions proposer une ouverture par semaine mais en autorisant seulement 2 nuits consécutives. Le but étant de faire baisser la pression de pêche les week – end et d'améliorer l'offre de pêche.

7 – Point sur la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale :

Le 21 décembre 2022, a eu lieu une réunion du Conseil d'Administration de la F.D.A.A.P.P.M.A. de Haute – Savoie. M. MARGAS fait un résumé des points évoqués.

8 – Salon de la pêche 2023 à la Roche sur Foron :

D'une durée de 10 jours entre le 29 avril 2023 et le 08 mai 2023, la F.D.A.A.P.P.M.A. de Haute – Savoie partagera un stand avec la Fédération Départementale de chasse et peut – être les Mycologues. Une Personne de la Fédération sera présente durant les dix jours. Les cinq A.A.P.P.M.A. s'engagent à fournir un minimum de quatre Bénévoles pour permettre de couvrir toute la durée du salon. Un planning sera proposé.

L'A.A.P.P.M.A.F. propose de mettre à disposition son grand aquarium qui pourrait accueillir des poissons.

9 – Élection du nouveau Trésorier :

Suite à la démission du poste de Trésorier de M. BRETTON, une nouvelle élection est organisée. M. Henri Pierre BLANES est candidat:

Votants =11

Pour = 10

Abstention = 1

Contre = 0

Un grand merci pour son implication dans l'A.A.P.P.M.A. du Faucigny.

10 – Bilan des ventes de cartes de pêche 2022 :

En baisse de 3.5 % par rapport à un été 2022 de grande sécheresse et à l'année 2021 qui fut une année record.

Tableau de bord à la date du 05/01/2022

Produit	Saison 2021	Saison 2022	Evolution au 05/01/2022 / 05/01/2023	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	2880	2779	-101	-3.51%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	2880	2779	-101	-3.51%
Carte Découverte Femme	372	349	-23	-6.18%
Carte Personne mineure	608	696	+88	+14.47%
Carte Personne mineure (parrainage)	30		-30	---
Carte Découverte -12 ans	1231	1281	+50	+4.06%
Carte Découverte -12 ans (parrainage)	105		-105	---
Carte Hebdomadaire	951	930	-21	-2.21%
Carte Journalière	1685	1869	+184	+10.92%
Total Cartes de Pêche	7862	7904	+42	+0.53%
Autres options	795	838	+43	+5.41%
Total cartes de pêche + options	8657	8742	+85	+0.98%

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



11 – Tour de table :

- ❖ Monsieur SCOMPARIN demande à ce que le prochain P.D.P.G. tienne compte du bilan de la sécheresse de l'été 2022.
- ❖ Monsieur MEGOZ souhaiterait que le P.D.P.G. prête plus attention à la protection des milieux et pas seulement à la gestion des poissons. Concernant le site Internet, voir sur 2023 pour demander une prestation de mise à jour avec son Créateur DIEUP ' ART. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.
- ❖ Monsieur CASSINA demande ou en est l'interdiction du rafting et autres pratiques aquatiques qui se font dans le Giffre en hiver pendant la période de reproduction. M. MARGAS va relancer la F.D.A.A.P.P.M.A. de Haute – Savoie.
- ❖ Monsieur CREMA va proposer plusieurs dates afin d'organiser une visite guidée de la STEP d'Arenthon pour les Administrateurs qui le souhaitent.
- ❖ Monsieur BLANC demande des nouvelles de la gestion du lac du Bien Noyée. M. LEGENDRE Sylvain sera invité à la fin de la prochaine réunion du Conseil d'Administration le jeudi 09 février 2023.
- ❖ Monsieur ROMAND, notre Pisciculteur, nous fait un point sur les 200 000 Arc en ciel qui sont en pleine forme et les 50 000 Fario reçu le 04 janvier 2023 et qui commencent déjà à éclore. Samuel demande s'il serait possible de remplacer les grilles à trous de l'entrée des bassins de la pisciculture du Mont – Blanc par des grilles à barreaux.
- ❖ Monsieur OTTONE absent nous a fait parvenir son souhait de voir une augmentation des contrôles par la Garderie Particulière notamment avant l'ouverture. Il souhaiterait que les lâchers de truite dans les lacs se fassent seulement si les conditions climatiques le permettent.
- ❖ Monsieur MARGAS souhaite vivement remercier M. SCOMPARIN pour sa présence et l'aide apportée à Samuel pendant cette période de forte activité du notamment au suivi des œufs et des alevins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 02 février 2023

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971